



Modalités d'utilisation

Préalable

La page Facebook « Organismes et communauté Chambly » est une création de la Ville de Chambly afin d'offrir un soutien municipal supplémentaire aux organismes reconnus de son territoire et une visibilité accrue, dès septembre-décembre 2023.

Administrée par le Service des communications et relations avec les citoyens en collaboration avec le Service loisirs et culture, la page est exclusivement dédiée aux annonces relevant des organismes en sport, culture et loisir du territoire de la municipalité.

La page porte le logo de la Ville de Chambly afin de démontrer son sérieux; certaines publications pourraient être reprises sur la page officielle de la Ville de Chambly pour obtenir plus de visibilité (+ de 14 000 abonnés au moment d'écrire ces lignes).

Participant

Afin de pouvoir profiter des services de la page « Organismes et communauté Chambly », l'organisme à but non lucratif doit être **admissible** en vertu de la *Politique d'admissibilité et de soutien des organismes*. Seulement les demandes de publications **d'organismes reconnus** seront traitées.

Demande de publication

Les organismes doivent remplir un **formulaire en ligne** sur le site de la Ville afin de transmettre leur **demande de publication**. Le formulaire doit être dûment rempli avec toutes les informations requises. Ce formulaire sera évalué par le répondant de l'organisme au sein du Service loisirs et culture. Une fois approuvé, le formulaire sera transmis au Service des communications et relations avec les citoyens. Veuillez noter que la Ville se réserve un **délaï prescrit de deux semaines** avant la mise en ligne de la publication.

Contenu accepté

Le Service loisirs et culture validera de la pertinence de la publication. Celles-ci peuvent faire la promotion :

- De la programmation ou d'une activité
- D'une période d'inscription
- De recrutement
- D'un message d'intérêt public
- D'une mention de reconnaissance à un bénévole;
- Ou de tout autre sujet en lien avec la mission de l'organisme.

Il est accepté de mettre en lien le site Internet de l'organisme.

L'équipe de la Ville se réserve aussi le droit de faire une vérification de contenu en tout temps et de corriger les publications avant de maintenir un niveau de français de qualité.

Visuel

Il est fortement recommandé d'accompagner la publication d'un visuel pertinent, afin de mousser sa présence et favoriser l'engagement.

Ce dernier doit être attaché au formulaire et respecter la limite de poids (2 Mb).

L'organisme doit, au préalable, avoir les droits sur les visuels utilisés.

Responsabilité

Bien qu'elle gère la page Facebook, la Ville de Chambly se détache de toutes responsabilités en lien avec le contenu des publications (incluant les visuels et les hyperliens). L'organisme en est entièrement responsable.

De plus, l'organisme doit s'assurer de ne pas contrevenir au droit de la propriété intellectuelle et au droit d'auteur.

Fin des activités

En tout temps et sans préavis, la Ville se réserve le droit de mettre fin aux activités de la page Facebook « Organismes et communauté Chambly ».

Question

Contactez le Service des communications et relations avec les citoyens, afin d'avoir plus d'informations.